

**RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
CADASTRE MINIER**

Téléphone: 0858193909  
Email: [info@cami.cd](mailto:info@cami.cd)  
Website: [www.cami.cd](http://www.cami.cd)



**DIRECTION GÉNÉRALE**  
Croisement des Avenues Mpolo Maurice et  
Kasa-Vubu, GOMBE  
Numéro Impôt : A0700326N  
BP 7987, Kin 1  
KINSHASA

**ACTE NOTARIE N° 020/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt septième jour du mois de septembre -----  
Nous soussignés Popol MABOLIA YENGA, Directeur Général du Cadastre Minier, Kinshasa/Gombe,  
certifions que-----

Le contrat d'amodiation totale conclu à Kinshasa en date du 04 septembre 2024 entre la société SAKIMA  
SA, ci-après dénommée « l'Amodiante » et la société GOLDEN MINE INTERNATIONAL RDC SARL, ci-après  
dénommée « l'Amodiataire» -----

Dont les clauses sont ci-dessus insérées, nous a été présenté ce jour à Kinshasa par : -----  
Monsieur KANSILEMBO NGUMBI Lazare, Directeur Financier de la SAKIMA SA, conformément au mandat  
lui délivré par Monsieur NGWAMA MWAHOMA Théodore, Directeur Général Adjoint de la SAKIMA SA »,  
titulaire du Permis d'Exploitation n° 80 et par Monsieur LUO HONG JUN, Directeur Général de la société  
GOLDEN MINE INTERNATIONAL RDC SARL -----

Comparaissant en personne, en présence des Sieurs Joseph MBUYU MASUSU et Cim's MULUNGULUNGU  
NACHINDA -----

Cadres du Cadastre Minier, respectivement Chef de Service Notariat et Directeur Juridique, témoins  
instrumentaires à ce requis, réunissant les conditions exigées par la loi-----

Lecture du contenu de l'acte susdit a été faite par nous, Notaire, aux comparants et aux témoins.  
Les comparants préqualifiés ont déclaré devant nous et en présence desdits témoins que l'acte susdit  
tel qu'il est dressé, renferme bien l'expression de la volonté des mandants, qu'ils sont seuls  
responsables de toutes contestations pouvant naître de l'exécution des présentes sans évoquer la  
complicité du Cadastre Minier ainsi que de son Directeur Général, agissant en tant que Notaire  
conformément aux articles 12 et 177 du Code Minier, tel que révisé à ce jour, 2 point 8 et 16 du décret  
n° 17/005 du 03 avril 2017 portant statuts, organisation et fonctionnement du Cadastre Minier -----

En foi de quoi, les présentes ont été signées par nous, Notaire, les comparants et les témoins et revêtues  
du sceau du Cadastre Minier -----

SIGNATURE DES COMPARANTS

KANSILEMBO NGUMBI Lazare

LUO HONG JUN

Joseph MBUYU MASUSU

SIGNATURE DU NOTAIRE

Popol MABOLIA YENGA

Cim's MULUNGULUNGU NACHINDA

DROITS PERCUS

Frais de dépôt : 2500 USD

Suivant quittance n° 2635

Inscription au cahier d'enregistrement des demandes d'inscription des contrats d'amodiation-----

L'an deux mil vingt-quatre, le 27/09 -----

Frais d'acte :

LE NOTAIRE